



Avec le soutien financier de la Commission européenne

PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION EUROPEENNE

SGA DCI-CSO-LA/2019/405-171

TERMES DE REFERENCE RECRUTEMENT

ÉTUDE PREALABLE A L'ÉLABORATION D'UN SCHEMA
DIRECTEUR DE TRANSITION NUMERIQUE / DIGITALISATION DE
LA MAIRIE DE TUNIS (TUNISIE)

DATE LIMITE DE REPONSE : 19 JUIN 2021 A MINUIT

TABLE DES MATIERES

1	Présentation de la mission.....	3
1.1	Objet de la mission.....	3
1.2	Zone géographique de la mission	3
2	Présentation du Partenariat Stratégique AIMF-Union européenne	4
2.1	L'AIMF	4
2.2	Contexte.....	4
2.3	Résultats attendus du Partenariat stratégique 2015-2021	4
2.4	Objectifs spécifiques du Projet d'appui au plaidoyer des Autorités locales 2019-2021	4
3	Contexte.....	5
4	Livrables Attendus et Phasage de la mission.....	5
5	Organisation de la mission.....	6
5.1	Date de début et de fin.....	6
5.2	Lieu de travail.....	6
6	Candidatures	6
7	Calendrier	6

1 PRESENTATION DE LA MISSION

1.1 OBJET DE LA MISSION

Avec les premières élections locales démocratiques de l'histoire de Tunisie le 6 mai 2018, et l'adoption d'un nouveau Code des collectivités territoriales le 26 avril 2018, les villes disposent de plus de compétences, notamment en matière de développement économique (cf. art. 200, 238 et 243 du Code) et d'une légitimité nouvelle. Cependant, ces élections placent les collectivités locales au cœur d'un processus de développement territorial complexe, avec de multiples attentes de la part des citoyens :

i) *la transparence et l'accès à l'information* :

ii) *des opportunités économiques et notamment l'insertion économique des jeunes* : Le taux de chômage national de 15,5%¹, s'élève à 31,6% pour les jeunes diplômés à Tunis et 47% pour les femmes² ;

iii) *une possibilité de s'engager et s'impliquer dans la vie politique locale*

Dans ce contexte, les outils numériques apparaissent comme autant d'opportunités pour les collectivités locales pour répondre à ces aspirations.

L'objet de cette mission est d'accompagner la Mairie de Tunis dans l'élaboration d'un « Plan directeur Smart City / transition numérique » pour la ville de Tunis.

Elle porte sur la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration d'un Plan Directeur de transition numérique de la ville qui propose

- Une analyse du contexte et des grandes tendances liées au numérique au niveau national, régional et international, leur impact, les défis et opportunités pour la Mairie de Tunis ;
- Les potentialités liées à la mise en place de politiques de transition numérique par la Municipalité en fonction du contexte, de la vision définie par la ville et les plans d'aménagement locaux adoptés et des programmes déjà engagés par la municipalité ;
- Des points d'attention pour les décideurs municipaux dans la mise en place de la stratégie de transition numérique de la ville ;
- Un plan d'action en vue de la mise en place d'un schéma directeur Smart city / de transition numérique incluant une méthodologie et les acteurs à impliquer ;
- Des exemples de bonnes pratiques issues d'autres villes ;
- Des projets prioritaires de transition numérique qui pourraient être engagés par la mairie à l'issue de l'étude.

Ce projet vise à permettre la mise en place d'une politique de transition numérique/digitalisation intégrée dans les plans de développement de la ville, prenant en compte les enjeux liés au numérique dont les enjeux de souveraineté et protection des données.

1.2 ZONE GEOGRAPHIQUE DE LA MISSION

Tunis (Tunisie)

¹ Selon l'Institut National de la Statistique (INS) <http://www.ins.nat.tn>

² in *Plan d'Aménagement Urbain de la Ville de Tunis Révisé*, Agence d'Urbanisme de Tunis, Février 2017

2 PRESENTATION DU PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF-UNION EUROPEENNE

2.1 L'AIMF

L'AIMF est le réseau mondial des élus locaux francophones. Ensemble, ils nourrissent la vision d'une ville de demain porteuse d'une croissance durable et partagée, qui place l'homme au cœur du projet urbain. Ils développent une nouvelle forme de coopération qui combine une réflexion commune au plus haut niveau et une action de terrain qui donne la priorité à l'innovation et à l'expertise locale.

L'AIMF rassemble plus de 300 villes et Associations de villes dans 50 pays.

Elle a pour mission de porter la voix de ses membres pour faire prendre en compte leurs positions dans les différentes enceintes de décision et de mettre en œuvre des projets concrets en matière de développement urbain.

2.2 CONTEXTE

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014 à Kinshasa, les maires du réseau ont souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

En effet, lors des échanges, les maires ont présenté les problématiques auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leurs compétences :

- i) cadre juridique incomplet, notamment absence des décrets d'application des lois fondamentales ;
- ii) transfert de compétences partiel, et manque de clarté dans la répartition des compétences entre les autorités de l'Etat et les différents niveaux de collectivités ;
- iii) moyens techniques et financiers en inadéquation avec les compétences transférées ;
- iv) manque de ressources humaines qualifiées ;
- v) capacités de maîtrise d'ouvrage trop faibles ;
- vi) difficulté à exercer pleinement leurs compétences, notamment : difficultés de gestion de l'état civil, des déchets, de la mobilité urbaine, de la planification stratégique et aménagement du territoire, de l'énergie, des services relatifs à l'éducation, à la santé, à la culture ;
- vii) difficulté à être reconnus et pris en compte par les décideurs internationaux dans les domaines dans lesquels ils jouent pourtant un rôle majeur (lutte contre les changements climatiques, objectifs de développement durable, etc.)

Dans cette logique d'appui aux élus locaux en vue d'une plus grande efficacité de ceux-ci et une plus grande implication dans la maturation des initiatives ayant un impact sur les questions de développement local, un accord cadre de Partenariat stratégique AIMF/UE, a été conclu le 28 janvier 2015 entre la Présidente de l'AIMF, Madame Anne HIDALGO et le Commissaire européen au Développement, Monsieur Neven MIMICA pour la période 2015-2020.

2.3 RESULTATS ATTENDUS DU PARTENARIAT STRATEGIQUE 2015-2021

- Structure de l'AIMF renforcée ;
- Capacités des Autorités locales membres à mettre en œuvre leurs compétences renforcées.

2.4 OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET D'APPUI AU PLAIDOYER DES AUTORITES LOCALES 2019-2021

- Consolider et asseoir la reconnaissance du rôle et de la légitimité des AL et des ALAs dans les sphères de décisions politiques nationales, régionales et globales ;

- Soutenir les Autorités locales et leurs Associations (nationales et régionales) des pays partenaires de l'Union européenne ;
- Appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu par les Autorités locales et les Associations d'autorités locales de différents pays.

Pour réaliser ces objectifs, ce partenariat se propose d'intervenir sur 2 niveaux :

- les structures qui vont relayer les positions des autorités locales afin de faire évoluer les législations, en particulier les associations d'autorités locales, en les renforçant et en les structurant ;
- le contenu de ce que les autorités locales et ces structures vont relayer, en les étayant par des argumentaires documentés, basés sur des diagnostics partagés avec les interlocuteurs que les AL essayent de convaincre et un travail en amont d'expertise et d'identification de l'existant.

3 CONTEXTE

Le soutien aux autorités locales, apporté par l'AIMF dans le cadre du plaidoyer comporte un volet numérique. Celui-ci complète une dynamique mise en place par l'AIMF depuis de nombreuses années. En effet, l'AIMF, dès 1990, la création du Fonds de coopération a permis la mise en œuvre du projet pilote en matière de modernisation de l'état civil.

Aussi, depuis 2019, dans le cadre du partenariat stratégique, l'AIMF a engagé une réflexion sur l'impact du numérique dans la gouvernance d'aujourd'hui et de demain. Cette réflexion s'est matérialisée par la préparation d'une Feuille de route qui a été adoptée par le Bureau de l'AIMF, réuni à Phnom Penh (Cambodge) le 3 décembre 2019 et dont les orientations ont été réaffirmées lors de l'Assemblée Générale de 2020 qui s'est tenue à Tunis (Tunisie). Le plan d'action de l'AIMF en matière de transition numérique porte sur 4 axes prioritaires.

Parmi ces axes, figure la volonté de renforcer les capacités de décision et d'arbitrage des collectivités locales dans la mise en place de politiques de transition numérique (réalisation de schéma directeur smart city, identification et valorisation des données numériques, prise en compte des nouveaux enjeux et nouvelles responsabilités : protection des données personnelles et cybersécurité des systèmes informatiques).

4 PHASAGE DE LA MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

Le livrable attendu est une étude préalable à l'élaboration d'un Plan Directeur de transition numérique de la ville qui propose

- Une analyse du contexte et des grandes tendances liées au numérique au niveau national, régional et international, leur impact, les défis et opportunités pour la Mairie de Tunis ;
- Les potentialités liées à la mise en place de politiques de transition numérique par la Municipalité en fonction du contexte, de la vision définie par la ville et les plans d'aménagement locaux adoptés et des programmes déjà engagés par la municipalité ;
- Des points d'attention pour les décideurs municipaux dans la mise en place de la stratégie de transition numérique de la ville ;
- Un plan d'action en vue de la mise en place d'un schéma directeur Smart city / de transition numérique incluant une méthodologie et les acteurs à impliquer ;
- Des exemples de bonnes pratiques issues d'autres villes ;
- Des projets prioritaires de transition numérique qui pourraient être engagés par la mairie à l'issue de l'étude.

Ce livrable fera l'objet d'un rendu intermédiaire qui permettra de préciser les orientations de la suite de la mission. Les phases proposées sont :

- 1) Analyse de la documentation existante, échanges avec les responsables municipaux de la Mairie de Tunis
- 2) Restitution intermédiaire
- 3) Prise en compte des retours de la Municipalité
- 4) Présentation du rapport final et restitution

5 ORGANISATION DE LA MISSION

5.1 DATE DE DEBUT ET DE FIN

La mission débute à la signature de la lettre de commande. Elle s'achèvera après une durée de 5 mois.

5.2 LIEU DE TRAVAIL

Le travail peut être effectué à Tunis ou à distance. Dans ce cas, des déplacements à Tunis pourront être envisagés.

6 CANDIDATURES

Les candidatures seront composées :

- D'une offre technique présentant
 - o la compréhension des TDR ;
 - o les membres du consortium et leur nationalité ;
 - o le ou les CV des personnes impliquées ;
 - o des références d'études réalisées dans le domaine (le cas échéant)
 - o un calendrier prévisionnel
- une offre financière qui présentera le coût global de l'étude.

Les candidatures sont à envoyer par courrier électronique, avant la date limite, aux adresses suivantes :

sp@aimf.asso.fr; c.alfred@aimf.asso.fr; mouna.bms@aimf.asso.fr ; c.pinton@aimf.asso.fr;
l.jaboef@aimf.asso.fr.

Tout dossier incomplet, ou ne respectant pas les conditions d'envoi sera rejeté.

7 CALENDRIER

20 mai 2021	Publication de l'offre
19 juin 2021	Date limite de réception des offres (minuit)
19/6-30/6	Echange avec les soumissionnaires et sélection des offres
Juillet 2021	Date souhaitée de démarrage de l'étude